

ÊTRE ÉTUDIANT À STRASBOURG Combien ça coûte?



COÛT DE LA RENTRÉE 2024

- de l'AFGES -





ÊTRE ÉTUDIANT À STRASBOURGCombien ça coûte?





Avant-propos

- I. Présentation du coût de la rentrée 2024
- II. Analyse synthétique
- III. Focus
 - 1. Frais de scolarité et CVEC
 - 2. Logement
- IV. Revendications
- V. Nos actions au quotidien
 - 1. AGORAé
 - 2. Dispositif de logement provisoire

VI. Méthodologie de l'indicateur

- 1. Frais spécifiques à la rentrée
- 2. Frais de la vie courante
- 3. Frais modulaires

VII. Contacts

VIII. Annexes

- 1. Tableaux détaillés
- 2. Présentation de l'AFGES



AVANT-PROPOS

En septembre, comme chaque année, des milliers de néo-bacheliers quittent les bancs du lycée pour rejoindre ceux de l'enseignement supérieur. Cette transition est souvent accompagnée d'angoisse que ce soit pour la découverte d'une nouvelle formation, parfois le départ du domicile parental ou même sa ville.

Cependant, cette entrée dans l'enseignement supérieur permet aux étudiants de suivre leur formation sans compromettre leur santé ou de mettre en danger leur réussite académique pour vivre décemment ?

Depuis des années, le gouvernement tend à minimiser ces préoccupations, malgré le nombre d'étudiants vivant sous le seuil de pauvreté. Pourtant, les chiffres sont incontestables : aujourd'hui, un étudiant en première année de licence, décohabitant et non boursier, devra dépenser 3156,55€ dès son premier mois à l'université.

Ce constat de précarité, soulevé par l'AFGES depuis plusieurs années, reste sans réponse concrète de la part des instances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les étudiants, frappés par l'inflation, ne reçoivent pas l'aide nécessaire pour subvenir à leurs besoins. Beaucoup ne peuvent compter sur un soutien financier familial, ce qui accentue les inégalités entre étudiants et met parfois en péril leur santé physique et mentale.

Il est indispensable que les pouvoirs publics se saisissent de l'état alarmant de la précarité étudiante, souvent occultée dans les débats sociaux.



I. PRÉSENTATION du coût de la rentrée 2024

Depuis 19 ans, l'AFGES réalise son indicateur du coût de la rentrée à l'approche de la rentrée universitaire.

L'indicateur met en avant le profil d'un étudiant non boursier décohabitant, ce qui représente le profil étudiant majoritaire dans l'enseignement supérieur.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien, ...
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, paiement de la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique, ...

Parce que les publics étudiants sont toutefois pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulaires selon certains cas de figures : achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, frais de transports pour les étudiants ultra-marins venant étudier en métropole, frais d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires, ...



I. PRÉSENTATION du coût de la rentrée 2024

Cet indicateur présente 3 profils d'étudiants différents :

- Étudiant non boursier décohabitant
- **2** Étudiant en licence :
 - Boursier échelon 7 (maximum possible)
 - Résidant en chambre universitaire
 - Possédant un quotient familial élevé
- **?** Étudiant extra-communautaire :
 - ne pouvant pas bénéficier de bourses



II. ANALYSE SYNTHÉTIQUE

Pour la rentrée universitaire 2024-2025, l'AFGES constate une augmentation du coût de la rentrée :

3 156,55 €

de dépense inhérente en septembre pour un étudiant non boursier décohabitant

Soit une augmentation de 3,04% par rapport à septembre 2023

<u>A noter</u>: Pour cet indicateur, le montant d'un dépôt de garantie est ajouté. Le pourcentage de différence du coût de la rentrée 2024 par rapport à celui de 2023 prend ainsi en compte l'ajout d'un dépôt de garantie dans le coût de la rentrée 2023.

En 2024, les frais spécifiques à la rentrée se sont vus augmentés de 80,43€, soit 4,48%, passant de 1 796,54€ à 1 876,97€.

Les frais de la vie courante ont, quant à eux, vu une augmentation de 1,01% passant de 1266,76€ à 1279,58€.



II. ANALYSE SYNTHÉTIQUE

Pour la rentrée universitaire 2024-2025, nous observons une augmentation significative du coût de la rentrée, avec une hausse de 3,04 %, portant le total à 3 156,55 € pour un étudiant non boursier décohabitant en septembre.

Les étudiants boursiers en licence à l'échelon maximal (7/7), résidant en chambre universitaire, et les étudiants extra-communautaires non éligibles aux bourses ne sont pas épargnés, subissant une augmentation de 2,32 % (à 2 783,95 €) et de 2,97 % (à 5 831,55 €) respectivement.

En plus de la hausse de 2,9 % des frais de scolarité, désormais fixés à 175 € pour une licence, et de l'augmentation de la CVEC de 100 € à 103 €, le dépôt de garantie moyen de 561 € constitue un fardeau supplémentaire pour les étudiants à la rentrée.

Parmi les postes de dépense les plus impactés depuis 2023, l'assurance logement a connu une augmentation démesurée de 50,10 %, de 56 € à 86,06 €, tandis que le coût des manuels scolaires et du matériel pédagogique a grimpé de 16,69 %, atteignant 176,46 € en 2024, contre 151,22 € l'année précédente.



III. FOCUS

1 - Frais de scolarité et CVEC

Bien que la rentrée universitaire représente déjà un coût considérable, elle s'accompagne d'une dépense inhérente : les frais d'inscription. Si ces derniers ont été soumis à un gel depuis 2018, contribuant en partie à réduire les freins financiers à la poursuite d'études, cette mesure n'aura été que temporaire. En effet cette nouvelle rentrée est caractérisée par l'augmentation des frais universitaires partout en France. Cette augmentation aura nécessairement un impact néfaste sur l'accès à l'enseignement supérieur pour des nombreux étudiants qui devront désormais s'acquitter de $175 \in$ pour une inscription en licence $(+5 \in)$, $250 \in$ en master $(+7 \in)$ et $391 \in$ en doctorat $(+11 \in)$.

Cette augmentation des frais d'inscription visant à renforcer le budget des universités ne peut être ni la bonne, ni la seule réponse au manque de financement de l'enseignement supérieur et la recherche. Alors que nous défendons un enseignement supérieur accessible, permettant à toutes et tous de pouvoir s'émanciper, nous rappelons aujourd'hui l'absolue nécessité du soutien des établissements publics par le gouvernement, notamment pour éviter des répercussion sur les usages des universités ou la qualité de leur formation.

Nous demandons la reconduction du gel des frais universitaires précédemment en vigueur.



III. FOCUS

1 - Frais de scolarité et CVEC

La CVEC a été mise en place afin d'améliorer les services étudiants à travers le développement de la santé, du sport, de la culture et de l'accompagnement social.

Avec un montant initial fixée à 90€ permettant de réduire les frais obligatoires de l'époque, l'indexation de cette contribution sur l'inflation a entraîné la hausse considérable de son coût au cours des 6 dernières années. En effet, celle-ci atteint désormais 103€ à la rentrée 2024.

Elle représente ainsi un budget toujours plus conséquent qui pèse sur le coût de la rentrée étudiante et précarise davantage des étudiants déjà exclus du système de bourses (nb : les étudiants boursiers sont exonérés de CVEC). Il est essentiel de ne pas faire reposer le coût de l'inflation sur les étudiants, et de veiller à ce que cette contribution ne devienne pas le seul moyen de financement de la vie et la santé étudiante.

Bien que l'objectif initial de la CVEC visant à accompagner la réalisation de projets et à développer les services de vie étudiante soit louable, son application souffre d'un réel manque de transparence quant à l'utilisation des fonds, ce qui fait partie de nos demandes.

L'AFGES demande la désindexation de la CVEC de l'inflation ainsi que son retour au montant initial.



III. FOCUS

2 - Logement

Dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiants se heurtent à un premier obstacle : la difficulté à trouver un logement abordable leur permettant de poursuivre leurs études. Entre prix, proximité du lieu d'étude, accessibilité des transports en commun, état des logements, et crise immobilière globale, les défis sont nombreux. Pour les surmonter, les étudiants doivent rogner leur budget et se priver de dépenses essentielles.

En effet, la rentrée 2024 a été marquée par une hausse de 2,8% des loyers (qui se trouvent à 561 euros en moyenne), faisant du logement le 1er poste de dépense de la population étudiante. Pourtant, l'accès à un logement est une étape importante de la vie d'un jeune étudiant, constituant souvent une condition nécessaire à la poursuite d'une formation académique, et représentant un fort marqueur social et parfois une condition à l'émancipation.

Strasbourg étant en zone tendue, il est déjà difficile de trouver un logement pour un néo-étudiant et un loyer à 561 euros en moyenne n'est ni abordable ni accessible pour tous.



III. FOCUS

2 - Logement

Afin d'améliorer la situation des étudiants, l'AFGES milite pour la revalorisation du montant des APL et l'augmentation du forfait charges, la suppression du mois de carence. La reprise de versement rapide des APL en cas de déménagement, permettant de prendre en compte le rythme spécifique aux étudiants et leur forte mobilité interrégionale font également partie de nos positions, tous comme l'accès à la garantie VISALE à l'ensemble des étudiants, en s'assurant de son respect et sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bailleurs.

Les résidences universitaires du CROUS permettent aussi aux étudiants de bénéficier de loyers abordables. Cependant aujourd'hui, les CROUS ne proposent à l'échelle nationale que 1 logement pour plus de 17 étudiants, dont 1 logement pour 4 étudiants boursiers.

Cette offre est bien trop faible par rapport à la demande, puisque seulement 55% d'entre elles débouchent sur une attribution effective de logement CROUS. Alors que 37% des étudiants qui n'en ont pas aimeraient avoir un logement CROUS, ils et elles se voient dans l'obligation de trouver d'autres solutions de logement, souvent à tarifs bien plus élevés.



IV. REVENDICATIONS

Afin de lutter contre la précarité étudiante, nous demandons :

Du côté de la restauration :

- L'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous sur les sites de restauration étudiante.
- Un accès à la restauration à tarification sociale à 3€30 et 1€ sur l'ensemble des sites de formation.
- Le développement de conventionnements afin de garantir un accès à une restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation délocalisés et sur les lieux de stage.

En terme de logement :

- Permettre aux étudiants de bénéficier des APL pour 2 logements en simultané, notamment lors de situations de stage et d'alternance.
- Une augmentation du nombre de place dans les Cités Universitaires ainsi que la construction de nouvelles résidences.
- Un encadrement du prix des loyers afin de limiter leur augmentation.

Pour un meilleur accès aux services :

- L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante pour tous les étudiants, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux.
- La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuites à proximité de chaque résidence CROUS.
- Un pass culture européen pour l'ensemble des jeunes de 15 à 30 ans et donc pour l'ensemble des étudiants.



IV. REVENDICATIONS

Nous demandons également :

Pour la prise en compte des étudiants extra-communautaires :

- La suppression du palier maximal d'exonération des frais d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignements supérieur
- La suppression des droits différenciées pour les étudiants extracommunautaires, pour ainsi les réaligner sur les frais d'inscription nationaux
- L'extension de l'exonération automatique des frais d'inscription accordée aux étudiants réfugiés et bénéficiaires d'une protection subsidiaire à toutes les personnes en situation d'exil
- Un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiants extra-communautaires
- La mise en place d'un Plan Student at Risk, qui permet d'accueillir les étudiants en danger dans leur pays

Sur les questions de transports :

- La gratuité des transports en commun à minima pour tous les étudiants boursiers.
- L'extension de l'éligibilité des réductions Vélhop à l'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une bourse, quel que soit leur échelon.



IV. REVENDICATIONS

Focus réforme des bourses

À Strasbourg, 50% des étudiants interrogés n'ont pas les moyens d'acheter des fruits et légumes frais chaque semaine, tandis que selon l'OVE 2023, 59% des étudiants qui se salarient considèrent que leur travail est indispensable pour vivre.

En 2022-2023, la proportion de boursiers était de 36,3 %, taux en baisse de 1,4 point par rapport à l'année précédente, atteignant la part la plus faible des 10 dernières années. L'augmentation constante de la précarité et du salariat subi pour subvenir à ses besoins démontrent que le système d'aides sociales actuel est inadapté à la réalité étudiante actuelle.

En mars 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau annonçait une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des plafonds d'attribution, permettant un accès aux bourses à une plus grande partie des étudiants. Ces mesures paramétriques étant loin d'être suffisantes, une 2ème partie de la réforme a été annoncée et essentielle pour la rentrée 2025.

Afin de garantir un enseignement supérieur plus juste et accessible à tous, l'AFGES appelle à une réforme profonde et équitable du système d'aides sociales à l'étudiant.



IV. REVENDICATIONS

Focus réforme des bourses

Pour répondre à l'urgence sociale, nous demandons que la réforme des bourses prenne en considération :

- L'élargissement du nombre de boursier, avec un objectif direct d'1 million d'étudiants bénéficiaires
- L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et de leur montant sur l'inflation
- La territorialisation par la mise en place d'un montant forfaitaire, prioritairement en Île-de-France
- L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux étudiants extracommunautaires et doctorants non financés
- Le transfert de compétences des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers les CROUS
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Étudiant



IV. REVENDICATIONS

Focus réforme des bourses

Enfin, pour permettre l'émancipation, nous demandons une réforme des bourses sur le long terme :

Défamilialisation : pour une réelle appréciation de la situation de l'étudiant

Le système d'aides sociales à l'étudiant doit passer d'une logique familiarisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale, reposant sur une bourse compensatoire de base. Ainsi, il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les prestations sociales perçues et le seuil de pauvreté. Le jeune doit être considéré comme un citoyen à part entière, existant hors de son foyer familial. Il convient donc de mettre fin au rattachement aux parents dès l'entrée dans le supérieur et de supprimer la demi-part fiscale pour en redistribuer les avantages.

Universalisation : pour une bourse accessible à toutes et tous

L'État doit garantir à chaque étudiant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec des ressources a minima supérieurs à 50% du revenu médian.

Territorialisation : pour une bourse équitable

L'aide sociale à l'étudiant doit être territorialisée afin de s'adapter aux besoins propres à chacun. Sur les territoires déterminés comme zones tendues, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un supplément au montant de base.



V. NOS ACTIONS

AGORAC Mon espace d'échanges et de solidarité

1 - AGORAé

Lancé depuis 10 ans par la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), le projet AGORAé, aussi dites épiceries sociales et solidaires s'est développé pour compter désormais plus de 41 épiceries à travers la France.

À Strasbourg, l'AFGES s'occupe de deux AGORAé, aussi dites épiceries sociales et solidaires. Elles se situent à Gallia et à Esplanade. L'AFGES possède aussi un AGORA'Truck, une épicerie mobile qui permet de faire bénéficier des prix avantageux aux étudiants des différents campus excentrés.

Les AGORAé apportent une aide, principalement alimentaire, à des étudiants en difficulté financière. Dans des espaces aménagés en libre-service, sont mis à disposition des bénéficiaires des produits variés et de qualité comme des produits alimentaires, d'hygiène, d'entretien et des fournitures scolaires à prix réduits (jusqu'à 90 % par rapport aux prix usuels). Grâce à cette aide, les bénéficiaires peuvent se concentrer pleinement à la réussite de leurs études sans être obligés d'avoir recours à un salariat subi.

Les AGORAé sont aussi des lieux de vie ayant pour vocation d'être agréables et accueillants pour tout étudiant en recherche d'information, de conseils, ou simplement d'un peu de convivialité. Des actions de prévention, de sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires ou à la consommation responsable ainsi que des activités culturelles y sont organisées. Les lieux de vie proposent également une section « seconde main » avec des vêtements, de l'électroménager et de la vaisselle à prix réduits pour tous.



V. NOS ACTIONS

2 - Dispositif de Logement Provisoire

SOS

Depuis maintenant 7 ans, l'AFGES met en place chaque année un dispositif de logement provisoire. Celui-ci permet lors de chaque rentrée universitaire aux étudiants ne trouvant aucun logement et risquant de n'avoir aucun toit au-dessus de la tête d'être logés dans des auberges durant 11 jours renouvelables. Outre le fait de loger les étudiants en ayant besoin, l'AFGES les accompagne dans leur recherche de logement ainsi que dans les autres problématiques qu'ils pourraient rencontrer.

Ce dispositif tend à pallier les problèmes actuels de l'immobilier à Strasbourg, actuellement une zone en tension immobilière où l'offre de logement est largement inférieure à la demande. Pour conséquence, une augmentation démesurée des loyers privés, empêchant bon nombre d'étudiants de pouvoir trouver un logement face à un parc locatif du CROUS qui est bien trop vite saturé faute de logements à disposition.

Pour en savoir plus sur l'AFGES ou découvrir nos autres actions, rendez-vous sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux. Vous pouvez également nous contacter directement par mail ou par téléphone.

- Contacts disponibles à la fin du document -



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Ce document a pour but d'expliciter la méthodologie utilisée par l'AFGES, les étudiant-e-s d'Alsace pour son calcul du coût de la rentrée. Pour toute question relative à un indicateur, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous.

L'indicateur du coût de la rentrée de l'AFGES se divise en 3 parties : les frais spécifiques de rentrée, les frais de vie courante et les frais modulatoires.

Les deux premières parties mettent en avant le coût que représente une rentrée universitaire dans de bonnes conditions pour :

- Un étudiant de 20 ans en licence non boursier et décohabitant, c'est à dire ayant son propre logement ;
- Un étudiant de 20 ans en licence boursier échelon 7 et vivant en cité Universitaire ;
- Un étudiant extra-communautaire ne pouvant pas bénéficier de bourses

La méthodologie ci-après est ainsi organisée et détaillée selon chaque indicateur, en voici un exemple d'organisation :

Données : Description de l'indicateur et présentation des données analysées

Critères : Critères pris en compte pour le calcul de l'indicateur

Source : Sources originelles des données

Information: Information particulière à noter



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Frais de scolarité

Données : L'indicateur présente les frais d'inscription, c'est-à-dire les frais de scolarité et la CVEC, en traitant de 2 cas de figure :

• un étudiant de l'Union Européenne,

et

• un étudiant extracommunautaire, c'est-à-dire venant d'un pays hors Union Européenne.

| Frais d'inscription à l'Université | 2023 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------------|------|------|-----------|
| Licence | 170€ | 175€ | +2,9% |
| Master | 243€ | 259€ | +2,9% |
| Doctorat | 380€ | 391€ | +2,9% |
| CVEC | 100€ | 103€ | +3% |

Critères: Les profils utilisés sont les suivants:

- Étudiant en licence 20 ans Non boursier
- Étudiant extracommunautaire en licence 20 ans Non boursier



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Pour un étudiant extra-communautaire :

| Frais d'inscription à l'Université | 2023 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------------|--------|--------|-----------|
| Licence | 2 770€ | 2 850€ | +2,9% |
| Master | 3 770€ | 3 879€ | +2,9% |
| Doctorat | 380€ | 391€ | +2,9% |
| CVEC | 100€ | 103€ | +3% |

Source : DGESIP — Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Information: Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription ainsi que de la CVEC. Pour l'année 2024-2025, les frais d'inscriptions ont été dégelés et subissent une augmentation de 2,9%. La CVEC est indexée sur l'inflation (Loi ORE – Art. 12) et augmente donc de nouveau.



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Complémentaire Santé

Données : Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant des mutuelles pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2024.

Critères : L'indicateur se base sur la complémentaire « Essentielle LMDE » et équivalents dans les mutuelles régionales.

Sources: https://www.yvon.eu/

Information: La mutuelle SMEBA est devenue HARMONIE Mutuelle et aujourd'hui qui se voit fusionner avec la MGEL sous le nom de Yvon'assur.

| Mutuelle | 2023 | 2024 | Évolution | Détails |
|---------------------------------------------------------|------|------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Yvon'Assur (Complémentai re "Garantie Yvon 2") | 300€ | 300€ | +0% | 100% soins courants, 100% optique, 150% dentaire, 100% audition, 150% hospitalisation |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Assurance Logement

Données: Les données utilisées pour l'indicateur correspondent au montant d'1 an d'assurance logement dès la rentrée 2024.

Critères: Assurance Yvon'Logement du type "Essentielle"

Sources: https://www.yvon.eu/

| Mutuelle étudiante et ancienne version | 2023 | 2024 | Évolution |
|-------------------------------------------|------|--------|-----------|
| Yvon'Assur | 56€ | 84,06€ | +50,10% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Frais d'agence

Données: Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire.

Critères : Plafonds prévus pour un logement de 20m2 avec état des lieux.

Information : Strasbourg est en zone tendue, le plafond des frais d'agence s'élève à 10€/m2+3€/m2 pour l'état des lieux. Pour 20m2, cela revient à 260 €.

| Plafond frais d'agence * | Frais d'état des lieux (par m²) | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|------------------------------------|------|------|------|
| 10€ | 3€ | 260€ | 260€ | 260€ |

^{*}pour prestation de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail (par m²)

Sources: service-public.fr/FraisAgence

LegiFrance - Cadre légal

Zonage A,B,C



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Dépôt de Garantie

Données: Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges, absence de réparations locatives...). Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un étudiant.

Critères : Le dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'1 mois de loyer (hors charges).

| Plafond de dépôt de garantie | 2023 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------|---------|---------|-----------|
| Strasbourg | 545,50€ | 561,00€ | +2,8% |

Sources: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

-> Matériel Pédagogique - Papeterie

Données : L'indicateur se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression.

Critères : Sont retenus les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçant.

| Montant total des frais pédagogiques | 2023 | 2024 | Évolution |
|-----------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Papeterie | 213,82€ | 217,45€ | +1,7% |

Sources : Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Matériel Pédagogique - Manuels d'études

Données : L'indicateur se base sur une comparaison des prix des principaux ouvrages des différentes filières et du matériel pédagogique nécessaire.

Critères : Sont retenus les prix d'entrée de gamme.

| Moyenne | 2023 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Manuels d'études et le matériel pédagogique | 151,22€ | 176,46€ | +16,7% |

Sources: Cultura, Fnac, Amazon

| Total matériel pédagogique | 2023 | 2024 | Évolution |
|----------------------------------------|---------|---------|-----------|
| Moyenne papeterie + manuel/matériel | 365,04€ | 393,91€ | +7,91% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Frais de vie courante - Loyers

Données : L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données.

- 1. Moyenne des 'loyers moyens' indiqués par la côte des loyers de LocService.fr
- 2. Pondération à l'échelle d'un territoire ou nationalement selon la répartition académique de la population étudiante universitaire.

Critères : La moyenne est réalisée pour Strasbourg, d'un studio de 20 à 30m2 représentant la forme de logement la plus utilisée par les étudiants.

Sources: locservice.fr

| Strasbourg | 2023 | 2024 | Évolution |
|------------|---------|---------|-----------|
| Total | 545,50€ | 561,00€ | +2,8% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Frais de vie courante - Repas en RU

Données : Sont pris en compte 5 déjeuners auprès d'un site de restauration CROUS par semaine, soit 20 par mois.

Critères: Notre étudiant n'étant pas boursier, les repas sont à 3,30€.

Sources: etudiant.gouv.fr

| | 2023 | 2024 | Évolution |
|------------------|------|------|-----------|
| Montant repas RU | 66€ | 66€ | +0% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Consommables - Alimentation

Données : Est pris en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS.

Critères: Nous simulons un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas, basé sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous calculons le budget moyen d'un étudiant ayant une alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne. Pour nos moyennes, nous prenons en compte que 5% des jeunes de moins de 30 ans ont un régime végétarien.

| Alimentation | 2023 | 2024 | Évolution |
|--------------|---------|---------|-----------|
| Total | 204,37€ | 198,11€ | -3% |

Sources : mangerbouger.fr, Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Consommables - Équipement divers

Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire.

Données:

- Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%
- Vestimentaire : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures)
- Hygiène : Un lot de produits d'hygiène
- Entretien : Un lot de produits d'entretiens

Critères : Pour le vestimentaire, nous simulons un panier moyen auprès de différentes enseignes. Pour les autres produits, sont retenus les prix d'entrée ou de moyenne gamme auprès des grandes surfaces.

| Panier moyen | 2023 | 2024 | Évolution |
|--------------|---------|---------|-----------|
| Ordinateur | 30€ | 30€ | 0% |
| Vêtements | 76,77€ | 85,04€ | +10,77% |
| Hygiène | 18,59€ | 15,96€ | -14,14% |
| Entretien | 12,08€ | 12,60€ | +4,30% |
| Total | 137,44€ | 143,60€ | +4,48% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

-> Consommables - Équipement divers

Sources:

- Vestimentaire : H&M, Zara, Bershka, Uniqlo

- Autres : Auchan, Carrefour, Intermarché, E. Leclerc, Casino Supermarché, Systèmes U

Total consommables:

| | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------------|---------|---------|
| Total alimentation et équipement divers | 341,81€ | 341,71€ |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Téléphonie et internet

Données : Sont pris en compte des abonnements de téléphonie mobile, fixe et Internet chez plusieurs grands opérateurs.

Critères : Sont retenus les abonnements proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.

Sources: Sites orange.fr, sfr.fr, free.fr, Bouygues Telecom

| Opérateur | 2023 | 2024 | Évolution |
|------------------|--------|--------|-----------|
| Orange | 69,98€ | 69,98€ | 0% |
| SFR | 60,98€ | 55,98€ | -9,84% |
| Free | 64,98€ | 65,98€ | +1,54% |
| Bouygues Telecom | 57,98€ | 50,98€ | -12,07% |
| Moyenne | 63,48€ | 60,73€ | -4,33% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Loisirs

Données : Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et de musique.

- Activités physiques et sportives : Une dépense moyenne de 207€ par an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport ;
- Cinéma : Coût moyen de 2 séances de cinéma dans le mois
- Streaming vidéo : Moyenne des abonnements au tarif étudiant ;
- Streaming musique : Moyenne des abonnements au tarif étudiant.

Critères : Sont utilisés les tarifs des abonnements étudiants ou jeunes

| Loisirs | 2023 | 2024 | Évolutions |
|-------------------|--------|--------|------------|
| Activité sportive | 17,25€ | 19,92€ | +15,48% |
| Cinéma | 17,27€ | 17,27€ | 0% |
| Streaming vidéo | 5,46€ | 4,96€ | -9,16% |
| Streaming musique | 5,99€ | 5,99€ | 0% |
| Moyenne Loisirs | 45,07€ | 48,14€ | +4,72€ |

Sources: Activités physiques et sportives: Sport Retail Survey 2020, Deloitte

• Cinéma : UGC, Star, Vox

• Streaming vidéo : Netflix, Amazon Prime, Disney +

• Streaming musique: Spotify, Deezer, Apple Music



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Transports - Voiture

Données: Sont pris en compte 4 Allers-Retours de 26 km par mois (donc 52 km*4 = 208 km par mois au total), soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine.

Critères : Les données sont calculées selon le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour une voiture thermique de 4 chevaux.

Sources : Observatoire de la Vie Étudiante, Sécurité routière, <u>impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique</u>

| Total Voiture | 2023 | 2024 | Évolution |
|-----------------------------|------|------|-----------|
| 4 Allers-Retours de 26km | 128€ | 126€ | -1,56% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Transports en commun

Critères : Sont pris en compte un abonnement de CTS et de Vélhop au tarif étudiant ou jeune.

Informations: Le tarif étudiant boursier Vélhop à 10 euros a été supprimé pour la rentrée 2023-2024 ne laissant plus qu'un tarif étudiant général. Pour la rentrée 2024-2025, un nouveau tarif étudiant pour les boursiers d'échelon 3 à 7 a été remis en place.

| Abonnement mensuel | 2023 | | 2024 | | Évolution |
|-----------------------|----------|--------------|----------|--------------|-----------|
| | Boursier | Non Boursier | Boursier | Non Boursier | |
| CTS | 3,40€ | 28€ | 3,40€ | 28€ | +0% |
| Vél'hop | 48€ | 48€ | 24€ | 48€ | -25% |

Sources: https://velhop.strasbourg.eu/, https://www.cts-strasbourg.eu/fr/



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Total transports

| | 202 | 23 | 20 | 24 | Évol | ution |
|---------------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|-----------------|
| | Boursier | Non Boursier | Boursier | Non Boursier | Boursier | Non Boursier |
| Total Transports | 177,40€ | 204€ | 153,40€ | 202€ | -13,63% | -0,98% |



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

Menstruations

Cette partie prend en compte les frais liés aux protections et anti-douleurs.

Données : Par le biais du simulateur proposé par Le Monde, notre indicateur inclut le coût moyen des règles pour une personne menstruée.

Critères: L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs. Nous rappelons que notre profil type a 20 ans, et qu'une personne menstruée a en moyenne ses règles à 13 ans. Le calcul du simulateur indiquant le coût moyen des règles depuis leur année de début, les résultats seront à adapter afin d'en extraire une mensualité.

| | 2023 | 2024 | Évolution |
|--------------------------------------------|-------|-------|-----------|
| Protections périodiques | 5,50€ | 5,50€ | 0% |
| Anti-douleurs | 4,08€ | 4,08€ | 0% |
| Moyenne mensuelle / frais de menstruations | 9,58€ | 9,58€ | 0% |

Sources: Le Monde



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

→ Outre-Mer

Cette partie prend en compte les frais d'arrivée en métropole.

Par le biais du Passeport Mobilité Études, certains étudiants ultra-marins peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursiers et 50% pour les non-boursiers éligibles. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant nombre d'étudiants dans l'impossibilité de poursuivre leurs études sur le territoire de leur choix.

Données : L'indicateur fait la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance de différents territoires d'outre-mer.

Critères: Sont pris en compte les prix moyens au 1er septembre sur les sites Air France (tarif étudiant) et EasyJet (tarif adulte). Les voyages ont été pris en vol direct autant que possible, avec 2 bagages de 23kg en soute.



VI. MÉTHODOLOGIE de l'indicateur

-> Outre-Mer

| | 2023 | 2024 | Évolution |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Guadeloupe - Pointe à Pitre | 1 071,50€ | 972,30€ | -9,26% |
| Guyane - Cayenne | 963€ | 957,94€ | -0,53% |
| La Réunion - Saint-Denis | 506€ | 774,97€ | +53,16% |
| Nouvelle-Calédonie - Nouméa | 2 215€ | 2 334,41€ | +5,39% |
| Martinique - Fort-de-France | 1 098€ | 699,42€ | -36,30% |
| Mayotte - Dzaoudzi | 1 858€ | 1 574,93€ | -15,24% |
| Polynésie française - Faa'a | 1 599€ | 1 350,19€ | -15,56% |
| Moyenne Déplacements Outre-mers | 1 330,07€ | 1 237,74€ | -6,94% |



VII. CONTACTS



Chloé HEYD
Présidente

presidente@afges.org 06 72 82 68 97



Jérémy DARENNE

Premier Vice-Président presse@afges.org 06 36 14 72 13

Indicateur réalisé par :

Emma BETRY

Vice-Présidente Affaires Sociales

Élue CROUS

affaires-sociales@afges.org



VIII. ANNEXES

1 - Tableaux détaillés

| ICdR 2024 - I | Non-boursier E | | | |
|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|--|
| 20 | 24 | Pourcentage d'évolution | 2023 | |
| Frais spécifiques | 1 876,97 € | 4,48 | 1 796,54 € | |
| Frais d'inscription | 175,00€ | 2,94 | 170,00€ | |
| CVEC | 103,00€ | 3,00 | 100,00€ | |
| Complémentaire santé | 300,00€ | 0,00 | 300,00 € | |
| Assurance logement | 84,06 € | 50,10 | 56,00€ | |
| Frais d'agence | 260,00€ | 0,00 | 260,00 € | |
| Dépôt de garantie | 561,00 € | 2,84 | 545,50 € | |
| Matériel pédagogique - Papeterie | 217,45 € | 1,70 | 213,82 € | |
| Matériel pédagogique - Spécifique (manuels) | 176,46 € | 16,69 | 151,22 € | |
| Frais de vie courante | 1 279,58 € | 1,01 | 1 266,76 € | |
| | | | | |
| Loyer Restauration universitaire | 561,00 € 66,00 € | 2,84 0.00 | 545,50 € 66,00 € | |
| Consommables - Alimentaire | 198,11 € | -3,06 | 204,37 € | |
| Consommables - Équipement | 143,60 € | 4,48 | 137,44 € | |
| Téléphonie - Internet | 60,73 € | -4,33 | 63,48 € | |
| Loisirs | 48,14 € | 4,72 | 45,97 € | |
| Transports | 202,00 € | -0,98 | 204,00 € | |
| | | | | |
| Frais modulaires | 1 247,32 € | -6,89 | 1 339,65 € | |
| Menstruations | 9,58 € | 0,00 | 9,58 € | |
| Outre-mers | 1 237,74 € | -6,94 | 1 330,07 € | |
| TOTAL | 3 156,55 € | 3,04 | 3 063,30 € | |



VIII. ANNEXES

1 - Tableaux détaillés

| ICdR 2024 - BoursierE | | | | | |
|------------------------------------------------|------------|-------------------------|------------|--|--|
| | 2024 | Pourcentage d'évolution | 2023 | | |
| Frais spécifiques | 1 598,97 € | 4,74 | 1 526,54 € | | |
| Frais d'inscription | - € | - | - € | | |
| CVEC | - € | - | - € | | |
| Complémentaire santé | 300,00€ | 0,00 | 300,00€ | | |
| Assurance logement | 84,06 € | 50,10 | 56,00€ | | |
| Frais d'agence | 260,00€ | 0,00 | 260,00€ | | |
| Dépôt de garantie | 561,00€ | 2,84 | 545,50 € | | |
| Matériel pédagogique - Papeterie | 217,45 € | 1,70 | 213,82 € | | |
| Matériel pédagogique - Spécifique (manuels) | 176,46 € | 16,69 | 151,22 € | | |
| | | | | | |
| Frais de vie courante | 1 184,98 € | -0,77 | 1 194,16 € | | |
| Loyer | 561,00€ | 2,84 | 545,50 € | | |
| Restauration universitaire | 20,00€ | 0,00 | 20,00€ | | |
| Consommables - Alimentaire | 198,11 € | -3,06 | 204,37 € | | |
| Consommables - Équipement | 143,60 € | 4,48 | 137,44 € | | |
| Téléphonie - Internet | 60,73 € | -4,33 | 63,48 € | | |
| Loisirs | 48,14 € | 4,72 | 45,97 € | | |
| Transports | 153,40 € | -13,53 | 177,40 € | | |
| | | | | | |
| Frais modulaires | | | | | |
| Menstruations | 9,58 € | 0,00 | 9,58€ | | |
| Outre-mers | 1 237,74 € | -6,94 | 1 330,07 € | | |
| TOTAL | 2 783,95 € | 2,32 | 2 720,70 € | | |
| ∆ CDR N-1 (en %) | | | | | |



VIII. ANNEXES

1 - Tableaux détaillés

| ICdR 2024 - Étud | iantE extra-con | nmunautaire | |
|------------------------------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| | 2024 | Pourcentage d'évolution | 2023 |
| Frais spécifiques | 4 551,97 € | 3,54 | 4 396,54 € |
| Frais d'inscription | 2 850,00 € | 2,89 | 2 770,00 € |
| CVEC | 103,00€ | 3,00 | 100,00€ |
| Complémentaire santé | 300,00€ | 0,00 | 300,00€ |
| Assurance logement | 84,06 € | 50,10 | 56,00€ |
| Frais d'agence | 260,00€ | 0,00 | 260,00 € |
| Dépôt de garantie | 561,00€ | 2,84 | 545,50 € |
| Matériel pédagogique - Papeterie | 217,45 € | 1,70 | 213,82€ |
| Matériel pédagogique - Spécifique (manuels) | 176,46 € | 16,69 | 151,22 € |
| | | | |
| Frais de vie courante | 1 279,58 € | 1,01 | 1 266,76 € |
| Loyer | 561,00€ | 2,84 | 545,50 € |
| Restauration universitaire | 66,00€ | 0,00 | 66,00€ |
| Consommables - Alimentaire | 198,11 € | -3,06 | 204,37 € |
| Consommables - Équipement | 143,60 € | 4,48 | 137,44 € |
| Téléphonie - Internet | 60,73 € | -4,33 | 63,48 € |
| Loisirs | 48,14 € | 4,72 | 45,97 € |
| Transports | 202,00€ | -0,98 | 204,00€ |
| | | | |
| Frais modulaires | | | |
| Trais modulaires | | | |
| Menstruations | 9,58€ | 0,00 | 9,58 € |
| | 9,58 € 1 237,74 € | 0,00 -6,94 | 9,58 € 1 330,07 € |
| Menstruations | | | |



VIII. ANNEXES

2 - Présentation de l'AFGES

L'AFGES, les étudiant-e-s d'Alsace (Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg) est une fédération créée en 1923, regroupant une quarantaine d'associations étudiantes en Alsace et base son fonctionnement sur la démocratie participative.

Indépendante de tout parti politique ou syndicat, l'AFGES base son action sur des valeurs humanistes et œuvre dans le but d'améliorer le quotidien des étudiants.

Nous agissons sur plusieurs axes de la vie étudiante :

- l'animation des campus
- le service à l'étudiant
- la lutte contre la précarité
- la défense des droits
- la représentation étudiant en tant que première organisation étudiante d'Alsace.

L'AFGES est membre fondateur de la FAGE et du pôle animation de l'ESS de Strasbourg et de l'Eurométropole mais également membre du CRAJEP, de la CRESS et d'Alsace Mouvement Associatif.



ÊTRE ÉTUDIANT À STRASBOURGCombien ça coûte?







AFGES



@AFGES



afges.org



@afges_officiel



presse@afges.org



06 36 14 72 13



1 place de l'Université, 67000 Strasbourg